



# ABAFIM



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes  
 Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955  
 délivrée le 7/04/2016 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées  
 TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE  
 16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE  
 Garantie Financière (110 000€): QBE Insurance (Europe) LIMITED  
 Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

représentée par l'agent commercial  
**M. Patrick Perret**  
 Tél : 06.83.64.02.43

Inscription au registre  
 des Mandats N° 20585

## MANDAT SIMPLE DE VENTE SANS EXCLUSIVITE (avec faculté de rétractation)

Je / nous soussigné(s),  
 Nom(s) : AN FUND  
 Régime matrimonial : /  
 Marié / Célibataire / Veuve / Séparé / Divorcé / Passé  
 Prénom(s) : JOURNAL  
 Profession(s) : JOURNALIER  
 Adresse mail : M. JOURNALIER 2532 @ Orange.fr  
 N° de Carte Nationale d'Identité - passeport : 06 87 06 81 84  
 Agissant conjointement et solidairement pour son/leur propre compte, intervenant aux présentes sous la dénomination « LE MANDANT », vous mandataires par la présente afin de rechercher un acquéreur et faire toutes les démarches en vue de vendre les biens et droits ci-dessous désignés, nous engageant à produire toutes justifications de propriété : (section et N° de parcelle cadastrale, N° de lot copropriété, et superficie privative (art. 46 de la loi du 10.07.1965) ne sont pas applicables aux caves, garages, emplacements de stationnement ni aux lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 m<sup>2</sup>).  
 Dont nous sommes devenus propriétaires par acte chez Maître..... JOURNALIER

**Séquestre :**  
 En vue de garantir la bonne exécution des présentes et de leur suite, les fonds ou valeurs qu'il est usagé de faire verser par l'acquéreur, seront détenus par le notaire, Maître..... JOURNALIER, à M. H.S.S. EUBÉ  
 CIVIL, une indemnité compensatrice forfaitaire égale à la rémunération prévue dans ce mandat.  
 MANDATAIRE, le MANDANT s'engage à verser au MANDATAIRE en vertu des articles 1142 et 1152 du Code de Commerce ou présente, directement ou indirectement, de la vente du bien par le  
 Clause particulière :  
 Prix : Le prix demandé par le mandant, vendeur des biens et droits ci-avant désignés, est sans accord ultérieur, payable (chiffres) : 48 000 €  
 (lettres) : Quarante huit mille euros  
 Honoraires : nos honoraires fixés à 6 000 € TTC forfaitaires, seront à la charge du vendeur, exigibles et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé par les deux parties, conformément à l'article 74 du décret N°72-678 du 20 juillet 1972, constatant l'accord du vendeur et de l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt vendeur, rachat de parts, ..).  
 Les Honoraires d'Agence (TVA incluse) seront de (chiffres) : 6 000 €  
 (lettres) : six mille euros.  
 Plus-Values et T.V.A. : les parties reconnaissent avoir été informées des dispositions fiscales concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissance de cause. Si la vente est assujettie à la T.V.A., le prix ce dessus stipulé s'entend T.V.A. incluse.

AUCUN HONORAIRE NE SERA DU AU CAS OU LE MANDANT VENDRAIT SANS AUCUNE INTERVENTION DE LA PART DU MANDATAIRE.  
 Signature client : JOURNALIER  
 (lettres) : 48 000 €  
 (chiffres) : Quarante huit mille euros  
 Honoraires : nos honoraires fixés à 6 000 € TTC forfaitaires, seront à la charge du vendeur, exigibles et payés comptant par le vendeur le jour où l'opération sera effectivement conclue et constatée dans un acte écrit, signé par les deux parties, conformément à l'article 74 du décret N°72-678 du 20 juillet 1972, constatant l'accord du vendeur et de l'acquéreur, quel que soit le mode de financement (fonds propres acquéreur, prêt bancaire, prêt vendeur, rachat de parts, ..).  
 Les Honoraires d'Agence (TVA incluse) seront de (chiffres) : 6 000 €  
 (lettres) : six mille euros.  
 Plus-Values et T.V.A. : les parties reconnaissent avoir été informées des dispositions fiscales concernant les plus-values et déclarent agir en toute connaissance de cause. Si la vente est assujettie à la T.V.A., le prix ce dessus stipulé s'entend T.V.A. incluse.

28/11/2017

Tel : 05.62.34.54.54 Fax: 05.62.34.66.60  
 Site web: www.abafim.fr e-mail: contact@abafim.com

L'Agence est adhérente au SNPI, Syndicat National des Professionnels Immobiliers, (premier syndicat Français d'immobilier depuis 1960), 26 avenue Victor Hugo 75116 Paris. Elle est soumise au code de déontologie consultable sur www.snpi.com/espace-adherent/fiches/divers/code\_deontologie.pdf

